

## Annexe 5 : Logigramme chronologique des pièces administratives et techniques

Pv de Police : Pouvoir de Police  
 Pv de Conv : Pouvoir de Conservation  
 G.U.N : Guichet Unique National  
 D. T : Déclaration de projet de Travaux  
 D.I.C.T : Déclaration Intention de Commencement de Travaux  
 N.C. : Non Concernés par l'acte administratif  
 C. : Concerné par l'acte administratif

	ACTES ADMINISTRATIFS											
	Réunion de coordination des travaux		Déclaration de projet de Travaux D.T.	Permission de voirie		Accord technique Préalable		Permis de stationner		D.I.C.T	Demande d'arrêté de circulation	
<b>INTERLOCUTEUR</b>	Maire	CACP	G. U. N / Exploitants de réseaux	Maire	CACP	Maire	CACP	Maire	CACP	G. U. N / Exploitants de réseaux	Maire	CACP
<b>COMPETENCE</b>	Pv de Police			Pv de Conv	Pv de Conv	Pv de Conv	Pv de Conv	Pv de Police			Pv de Police	
<b>FORME DE LA DEMANDE</b>	Invitation courrier signé du Maire		Formulaire Internet / courrier / fax	Formulaire avec liste des pièces à fournir		Formulaire avec liste des pièces à fournir		Formulaire avec liste des pièces à fournir		Formulaire Internet / courrier / fax	Formulaire en mairie	
<b>FORME DE LA REPONSE</b>	Compte rendu commun avec planning des travaux		Chaque exploitant renvoie au déclarant	Arrêté de voirie	Courrier du Pdt	Arrêté de voirie	Courrier du Pdt	Arrêté de voirie	Copie de l'arrêté	Chaque exploitant renvoie au déclarant	Arrêté	Copie de l'arrêté

Travaux programmables												
Opérateurs Télécom				C	C							
Autres occupants de droit	Invités	C		NC	NC	C	C	C			C	
Autres bénéficiaires	Invités	C		C	C	C	C	C			C	
Délais maximum	Compte rendu diffusé 2 mois à partir de l'invitation du Maire		9 jours	2 mois à partir de la réception du dossier complet		2 mois à partir de la réception du dossier complet				9 jours	10 jours	

Travaux Non Programmables												
Opérateurs Télécom				C	C	NC	NC	C			C	
Autres occupants de droit				NC	NC	C	C	C		C	C	
Autres bénéficiaires				C	C	C	C	C		C	C	
Délais maximum			9 jours	1 mois à partir de la réception du dossier complet		1 mois à partir de la réception du dossier complet				9 jours	10 jours	

Travaux Urgents																
Occupants de droit	<b>Travaux non prévisibles consécutifs à un incident mettant en péril la sécurité, la continuité du service public, ou la sauvegarde des personnes ou des biens, ou en cas de force majeure</b>								DICT / Exploitants de réseaux sensibles : Contact Tel / Fax + formulaire Cerfa 14523*01		Collectivités : Contact Tel / Fax + formulaire Cerfa 14523*01					
Autres bénéficiaires									DICT / Contact : veille ou le jour même		Formulaire : idem ou après intervention		Contact : immédiatement		Formulaire : jour ouvrable suivant le 1er jour d'intervention	
Délais maximum																